

Deliaca (III)

In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 103, livraison 1, 1979. pp. 83-107.

Citer ce document / Cite this document :

Bruneau Philippe. Deliacca (III). In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 103, livraison 1, 1979. pp. 83-107.

doi : 10.3406/bch.1979.1979

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bch_0007-4217_1979_num_103_1_1979

DELIACA (III)

Cette troisième vague de « Deliaca », contrairement aux croyances antiques sur la *τρικυμία*, est moins grosse que celles de 1975 et 1978¹, puisqu'elle ne comprend que cinq notules, n^{os} 30 à 34, suivies de quelques *addenda* à « Deliaca II ».

TEXTES LITTÉRAIRES

30. Encore la pourpre : Δήλιος κυρτεύς (Hérondas, III, 51) et Δήλιος κολυμβητής (Diogène Laërce, II 22 et IX, 12)

C'est en 1972 qu'O. Masson a attiré mon attention sur un passage d'Hérondas resté énigmatique aux commentateurs modernes². Au début du Mime III, intitulé « le Maître d'École » (Διδάσκαλος), une mère nommée Métrotimé raconte les méfaits de son garnement de fils. Aux vers 50-52, elle déclare :

“Ορη δ’ όκοίως τήν ράκιν λελέπηγκε
πᾶσαν καθ’ ὕλην, οἷα Δήλιος κυρτεύς
έν τῇ θαλάσση τῶμβλὺ τῆς ζοῆς τρίδων.

La traduction la plus courante en France, celle de L. Laloy dans la « Collection des Universités de France », propose ceci :

« Et vois ses hardes, comme il les a râpées toutes dans la forêt, à ressembler au pêcheur de Délos, qui use sur la mer le déchet de sa vie ».

Et une note essaie de justifier cette bizarre interprétation : « le pêcheur de Délos est peut-être Glaucos le marin, dont le culte, originaire de Béotie, était aussi célébré à Délos. C'est un pêcheur fantôme, condamné à errer sans fin, vieux et misérable, sur les flots de la mer ».

(1) Ph. BRUNEAU, *BCH*, 99 (1975), pp. 267-311, et 102 (1978), pp. 109-171, avec la liste des abréviations utilisées.

(2) Je me réfère ici aux éditions de NAIRN et LALOY (« Collection des Universités de France », 1928), G. PUCCIONI (Florence, 1953) et I. C. CUNNINGHAM (Oxford, 1971).

A ce passage difficile il me paraît pourtant possible d'apporter une solution que j'ai exposée à l'Association des études grecques le 8 mai 1978. Je procéderai en deux temps : je proposerai d'abord une traduction générale du passage, puis je préciserai qui est l'énigmatique *Δήλιος κυρτεύς*.

A. ÉTABLISSEMENT DU SENS.

Dès lors que le sens n'apparaît pas d'emblée, commentaires erronés ou explications compliquées fleurissent en tous les points du passage. Avant de proposer une interprétation d'ensemble, il importe de réfuter des hypothèses partielles antérieures.

1. Critique d'explications antérieures.

L'ingéniosité des commentateurs s'est exercée sur les deux termes de la comparaison.

1^o οἷα Δήλιος κυρτεύς ... τῶμβλὸ τῆς ζοῆς τρίξων.

Deux explications de *Δήλιος κυρτεύς* sont également à éliminer :

— celle que retient L. Laloy, particulièrement farfelue, est impossible : l'absence d'article défini interdit de comprendre « comme le pêcheur de Délos », et le peu qu'on sait de Glaucos à Délos (il y rendait des oracles, selon Aristote cité par Athénée, VII, 296 C³) ne nous éclaire en rien ;

— G. Puccioni déclare que *κυρτεύς* est un terme rare et le ramène au sens de « pêcheur » en s'appuyant sur cette glose d'Hésychius *κυρτεύς · ἀλιεύς*. D'abord, *κυρτεύς* n'est pas si rare, comme l'a montré L. Robert⁴; et, surtout, l'intention d'Hésychius n'est pas de poser une simple équivalence synonymique, mais de préciser ce que l'étymologie ne rend pas immédiatement compréhensible : le « manieur de nasse », *κυρτεύς*, est aussi un pêcheur, *ἀλιεύς*. Comme G. Puccioni ne tire aucune explication de la banalisation du *κυρτεύς* en un quelconque pêcheur, il est de plus saine méthode d'admettre en principe qu'Héronidas avait des raisons autres que métriques d'utiliser ce mot.

Traduisons donc simplement : « comme un pêcheur à la nasse délien ».

Quant à l'expression, *τῶμβλὸ τῆς ζοῆς τρίξων*, on a généralement admis qu'elle signifie : « user une vie déjà émoussée », c'est-à-dire « affaiblie ». Cette traduction est grammaticalement plausible (G. Puccioni cite en parallèle *τὰ λευκά τῶν τριχῶν* du Mime I, 67) et me satisfait d'autant mieux qu'elle convient tout à fait à l'interprétation que je proposerai plus bas.

Conclusion : Héronidas évoque ici « un pêcheur à la nasse délien » qui use ce qui lui reste de vie, c'est-à-dire dont le corps est usé par son travail dans la mer.

2^o τὴν ῥάκιν et καθ' ἕλην.

'Ράκιν étant un *hapax*, certains érudits⁵ (Crusius, Meister, Groneboom, Laloy) en font le doublet de ῥάκος, « guenille »; d'autres (G. Puccioni, I. C. Cunningham, etc.),

(3) Cf. Ph. BRUNEAU, *CDII*, p. 449.

(4) L. ROBERT, *Hellenica*, XI-XII (1960), pp. 42-43.

(5) G. Puccioni et surtout I. C. Cunningham font le point des diverses positions prises par leurs prédécesseurs.

objectant que les mots de la famille de *λελέπρηκε* conviennent mieux à une partie du corps et qu'on attendrait non pas *ῥάκιν*, mais *ῥάκην* sur le modèle *βλάβος/βλάβη*, supposent que le mot est l'équivalent de *ῥάχης*, « épine dorsale », et comprennent que notre garmement a « tout le dos » pelé par les coups de soleil. Il est vrai qu'une psilose de *χ* en *κ* n'est jamais exclue, mais, tout autant, que le modèle *βλάβος/βλάβη* n'est pas universel puisque existent des couples comme *μέρος/μερίς*⁶. Quant à *λελέπρηκε*, ce peut être une image. Impossible de décider sur de tels arguments et l'on verra bientôt que je préfère le sens de « manteau » pour une tout autre raison.

Καθ' ὕλην a parfois été compris « dans la vase » (Meister : « im Schlamm »), mais, comme dit I. C. Cunningham, il est inutile de recourir à des « unnecessary complications » et, dans une atmosphère qui m'évoque *les Malheurs de Sophie*, les commentateurs traduisent en général « dans le bois » qui est ainsi symétrique de *ἐν τῇ θαλάσῃ* du vers suivant : le manteau se serait usé « dans le bois » comme le pêcheur à la nasse « dans la mer », à moins qu'il ne s'agisse de coups de soleil : « the boy spends his life in the woods, the fisherman at sea : both get too much sun », écrit I. C. Cunningham. Il précise que *καθ' ὕλην* a plusieurs fois ce sens chez Homère. En fait, l'accumulation de parallèles anachroniques ne prouve rien (cinquante textes du XVII^e siècle montrant que « désert » désignait alors n'importe quelle campagne retirée ne font rien à l'acceptation actuelle du mot). De plus, *πᾶσαν* ne peut guère alors se rapporter à *καθ' ὕλην* et l'on doit le rattacher à *ῥάκιν* du vers précédent (« tout son manteau »), ce qui, à tort ou à raison, me paraît peu satisfaisant.

2. Vieux manteaux et corps usés.

En réalité, si une symétrie spatiale paraît s'instaurer entre la forêt et la mer, je crois que le parallélisme est tout autre et qu'Hérodas compare un vêtement usé à un corps épuisé. L'image n'est pas nouvelle puisqu'on la trouve, inversée, chez Euripide qui, dans un fragment de *l'Autolykos* (fr. 284, vers 10-12), assimile les athlètes vieillissant à de vieux manteaux, *τρίβωνες* :

Λαμπροὶ δ' ἐν ἡβῇ καὶ πόλεως ἀγάλματα
φοιτῶσ' ὅταν δὲ προσπέσῃ γῆρας πικρόν,
τρίβωνες ἐκβαλόντες οἴχονται κρόκας.

« Dans leur jeunesse, ils resplendissent et sont la parure de la cité, mais, quand la vieillesse amère s'abat sur eux, ils disparaissent, vieux manteaux qui laissent paraître la trame ».

C'est ce texte qui me fait préférer, pour *l'hapax ῥάκιν*, le sens de « manteau usé », équivalent du *τρίβωνες* d'Euripide, à celui de « dos ». Et ce sont les derniers mots du vers 12 qui me pousse à proposer de *καθ' ὕλην* ou plutôt, ce qui me paraît plus conforme à l'usage de la versification, de *πᾶσαν καθ' ὕλην* une traduction qui m'est tout naturellement venue à l'esprit, mais qui, je le confesse, a peu convaincu mes auditeurs de l'Association des études grecques. En de tels cas, je suis porté, peut-être trop imprudemment, à me demander ce que l'expression *doit* vouloir dire et à

(6) Cf. P. CHANTRAINE, *La formation des noms en grec ancien* (1933), p. 345. — J'entends bien que *μερίς* est un thème en *-ιδ-*, mais on sait que les mots de ce type présentent souvent des formes de thèmes en *-ι-* telles que *Ἄρτεμιν*, *ἔρηνιν*, etc. : cf. P. CHANTRAINE, *Morphologie historique du grec*² (1961), pp. 66-67.

chercher ensuite des justifications érudites⁷. Or l'intérêt, me semble-t-il, n'est pas que le manteau se soit usé « dans le bois », mais que, autant qu'un corps humain à bout de course, il soit usé « jusqu'à la corde ». Nous sommes au III^e siècle, la philosophie aristotélicienne a donné à ὕλη un sens nouveau, celui de « matière », et je juge plausible que πᾶσαν καθ' ὕλην, exactement parallèle au ἐκβαλόντες... κρόκας d'Euripide, signifie « en descendant, en allant complètement jusqu'au matériau » dont est fait le manteau.

Comprenant que ῥάκις, comme souvent en grec, désigne l'objet dans l'état où il est à la fin du processus décrit par le verbe, c'est-à-dire « un manteau qui n'est plus qu'une guenille », je traduis :

« Vois comme il a râpé ses guenilles jusqu'à la corde, à la façon dont un pêcheur à la nasse délien use dans la mer ce qui lui reste de vie ».

B. QUE PÊCHE LE Δήλιος κυρτεύς ?

Dans la traduction à laquelle j'aboutis, le Δήλιος κυρτεύς intervient pour donner métaphoriquement idée de l'état d'usure extrême où se trouve le manteau du gamin ; il est le parangon du délabrement⁸, et le parangon quasi proverbial puisque l'interlocutrice de Métrotimé et le lecteur d'Héronidas sont censés savoir, sans explication, de quoi il s'agit. Aussi la traduction que je propose s'effondrerait-elle si je ne pouvais montrer que son travail ἐν τῇ θαλάσῃ ruinait le corps d'un Δήλιος κυρτεύς. Que pêchait-il donc ?

1. Hypothèse de travail : identité de Δήλιος κυρτεύς et de Δήλιος κολυμβητής.

Ma fréquentation des choses déliennes m'a donné à connaître les textes concernant le « plongeur délien », Δήλιος κολυμβητής. Cunningham, qui ne les ignore pas non plus, les juge « irrelevant » pour notre propos. Tel n'est pas du tout mon sentiment.

Ces textes sont au nombre de trois, ou plutôt deux passages de Diogène Laërce et une glose de la *Souda* qui en est issue :

— DIOGÈNE LAËRCE, II, 22 : φασὶ δ' Εὐριπίδην αὐτῷ δόντα τὸ Ἡρακλείτου σύγγραμμα ἐρέσθαι, « τί δοκεῖ ; », τὸν δὲ φάναι « ἃ μὲν συνῆκα, γενναῖα · οἶμαι δὲ καὶ ἃ μὴ συνῆκα · πλὴν Δηλίου γε τινὸς δεῖται κολυμβητοῦ ».

« Euripide, dit-on, lui ayant donné le traité d'Héraclite, lui demanda ce qu'il en pensait ; ce que j'en ai compris, répondit-il, est excellent, et, j'imagine, également ce que je n'ai pas compris, car on aurait besoin d'un plongeur délien ».

— DIOGÈNE LAËRCE, IX, 12 : Σέλευκος μέντοι φησὶν ὁ γραμματικὸς Κρότωνά τινα ἱστορεῖν ἐν τῷ Κατακολυμβητῇ Κράτητά τινα πρῶτον εἰς τὴν Ἑλλάδα κομίσαι τὸ βιβλίον · ὃν καὶ εἰπεῖν Δηλίου τινὸς δεῖσθαι κολυμβητοῦ, ὃς οὐκ ἀποπνιγῆσεται ἐν αὐτῷ.

« Selon le grammairien Séleucos, un certain Croton rapportait dans son *Plongeur* que le livre (d'Héraclite) fut pour la première fois apporté en Grèce par un nommé Cratès, qui

(7) J'ai récemment procédé ainsi pour traduire κόχλος ναυτικός dans le Pap. Cairo Zen. 59665 : ΣΤΗΛΗ (à la mémoire de N. Kontoléon, 1978), pp. 140-141.

(8) Et non de la paresse, comme on a pu l'imaginer (cf. I. C. CUNNINGHAM, s.v. Δήλιος κυρτεύς).

précisa qu'on aurait besoin d'un plongeur délien capable de ne pas s'y noyer » (je traduis par « noyer » pour garder le même double sens qu'en français : « se noyer dans un livre »).

— *Souda* : Δηλίου κολουμθητοῦ · εἰς τὸ μὴ ἀποπνιγῆσαι ἐν αὐτῷ.

« Plongeur délien : pour ne pas s'y noyer »

Plongeur sous-marin (Thucydide, IV, 26, mentionne ainsi les κολουμθηταὶ ὕφουδροι qui ravitaillaient les Lacédémoniens assiégés sur l'île de Sphactérie), le Δηλῖος κολουμθητής a deux points communs avec notre Δηλῖος κυρτεύς :

— tous deux sont des professionnels déliens de la mer;

— tous deux interviennent comme les représentants d'une activité proverbialement connue, comme parangons, l'un de l'usure physique, l'autre de la résistance à l'asphyxie sous-marine.

D'où cette hypothèse de travail que je propose : faire de κυρτεύς et κολουμθητής deux dénominations différentes d'une seule et même activité. Si notre pêcheur à la nasse était aussi un plongeur sous-marin, on comprendrait pourquoi sa santé est si ruinée, comme aujourd'hui celle des pêcheurs d'éponges de Calymnos qui sont, très jeunes, des gens finis, — et aussi pourquoi Héronidas place son activité ἐν τῇ θαλάσσει et non, comme il serait plus normal, κατὰ θάλασσαν.

2. Validation de l'hypothèse de travail : la pêche à la pourpre.

Pour que l'hypothèse d'une équivalence Δηλῖος κυρτεύς = Δηλῖος κολουμθητής soit valide, deux conditions sont requises. Il faut établir :

— qu'un type de pêche supposait à la fois plongée sous-marine et emploi de la nasse;

— que ce type de pêche était pratiqué à Délos.

Or la pêche à la pourpre répond à ces deux conditions :

1° Elle pouvait se pratiquer par plongée sous-marine et avec emploi de la nasse :

a) il existait plusieurs façons de pêcher la pourpre, mais le recours à la plongée est expressément attesté par Pline l'Ancien.

PLINE, *H.N.*, XXII, 3 : (les Gaulois Transalpins reproduisent avec des herbes la pourpre tyrienne, et ainsi) *nec quaerit in profundis murices seque obiciendo escam, dum praeripit, beluis maris intacta etiam ancoris scrutatur uada.*

« Ils ne vont pas chercher le murex au fond des mers; ils ne vont pas s'exposer en l'enlevant à être dévorés par les monstres marins, tandis qu'ils sondent des fonds que les ancres mêmes n'ont pas atteints ».

La plongée était d'autant plus nécessaire que les murex, « par grand vent, s'accrochent aux rochers ». C'est Aristote qui le dit (*Hist. anim.*, IV, 4, 530 A) : πνευμάτων ὄντων, προσφύονται ταῖς πέτραις. Cette information est répétée par Pline l'Ancien, *H.N.*, IX, 130 ;

b) quant aux nasses, les pêcheurs y amassaient les murex qu'ils recueillaient. C'est encore Aristote qui nous l'apprend (*Hist. anim.*, V, 15, 547 A) : διὸ καὶ φυλάττουσιν ἐν τοῖς κύρτοις, ἕως ἂν ἀθροίσωσι καὶ σχολάσωσιν.

« C'est pourquoi on les garde dans les nasses jusqu'à ce qu'on en ait beaucoup et qu'on

ait le loisir de les traiter » (Aristote dit « dans *les* nasses » et non « dans *des* nasses » : ce sont les nasses où elles se trouvent depuis le ramassage).

2^o La pêche à la pourpre est bien attestée à Délos⁹, épigraphiquement, de 410 à 179, deux siècles et demi durant lesquels nous suivons les revenus que procure au trésor sacré la ferme de l'impôt sur la pêche à la pourpre, et archéologiquement : j'ai reconnu sur l'île plusieurs dépôts considérables de murex concassé et les restes de deux fabriques de pourpre.

CONCLUSION.

Le *Δήλιος κυρτεύς* d'Héronidas est un pêcheur à la pourpre comme je l'avais aussitôt suggéré à O. Masson, quand il m'avait consulté, mais sans élaborer de démonstration¹⁰. Plongeur sous-marin, il travaille dans la mer et est usé par son travail comme le vieux manteau du fils de Métrotimé.

Si de tous les pêcheurs au murex, Héronidas (et, peut-être derrière lui, un proverbe) choisit celui de Délos comme modèle de l'usure, ce peut être pour deux raisons qui, l'une et l'autre, ajoutent à notre connaissance de l'industrie délienne de la pourpre :

a) c'est que seuls les pêcheurs-plongeurs pouvaient devenir comparaison proverbiale, les pêcheurs au filet n'ayant nul titre à donner l'exemple parfait de l'usure. Or à Délos où la côte est abrupte et les vents très violents, c'est dans les profondeurs que se ramassaient les pourpres : nous apprenons du coup que la pêche à la pourpre, déjà bien connue à Délos, se faisait à la plongée;

b) c'est ensuite que, parmi les pêcheurs de pourpre à la plongée, ceux de Délos étaient célèbres. Or, justement, il y a dix ans, lorsque je commençais d'écrire sur l'industrie délienne de la pourpre, je m'étonnais, d'entrée, qu'aucun auteur ancien « ne parle de l'industrie délienne de la pourpre » et j'en conclusais, à tort, « que ce n'était pas une spécialité de Délos »¹¹. Bien au contraire, les comparaisons proverbiales d'Héronidas et des auteurs cités par Diogène Laërce montrent que la pêche délienne à la pourpre était très connue au point que chacun pût comprendre par simple allusion. Et si les traditions rapportées par Diogène sont authentiques, cette célébrité remonte au v^e siècle, époque où effectivement, les inscriptions l'établissent, la pêche à la pourpre était déjà pratiquée dans l'île.

(9) Cf. Ph. BRUNEAU, *BCH*, 93 (1969), pp. 759-791, et 102 (1978), pp. 110-114.

(10) O. MASSON a fait état de mon opinion dans *RPhil*, 48 (1974), p. 87.

(11) *BCH*, 93 (1969), p. 759.

TOPOGRAPHIE

31. Les jardins urbains de Délos

Pour que j'aborde ici la question des jardins de Délos, il n'est point besoin que l'« archéologie du paysage » devienne de mode; l'épigraphie délienne suffit bien à solliciter de ce côté l'attention du lecteur. En effet, une trentaine de passages des comptes de gestion du sanctuaire mentionnent des κῆποι appartenant au dieu. Comme mon propos n'est que de m'occuper des jardins urbains de Délos, je ne m'intéresse pas aux χωρία qui paraissent dans les comptes à côté des κῆποι (ainsi *ID* 1417, *B*, II, 83-135) et je n'entre pas non plus dans le débat ouvert depuis longtemps sur la différence de sens de ces deux mots¹². Pour la même raison, je pourrais m'en tenir aux passages que je crois exploitables pour mon sujet; mais, les index des inscriptions de Délos faisant toujours défaut, je donne ici, à toutes fins utiles, une liste que j'espère n'être pas trop incomplète des mentions de κῆπος dans les comptes de l'Indépendance et de l'époque athénienne.

— *ID* 89, 15-16 (année 433) : [τὴν γῆν τὴν ἐν Δήλῳ τὴν | ἐ]ερὰν ἐμίσθωσαν καὶ τὸς κῆπος καὶ τὰς οἰκίας καὶ [- - -

— *ID* 104-8, *B*, 37 (IV^e s.) : ... [κῆ]πος ὁ πρὸς τῷ [Εὐ]μαχείῳ Λ.

— *ID* 104-11, *A*, 16-17 (IV^e s.) : (liste des locataires des ἐν Δήλῳ τεμένη) Ἴπποδρομος καὶ Κῆπ[ος - - -

— *IG* 142, 15-16 (vers 308-306) : (rentrée d'intérêts) ὑπέ[ρ] τοῦ χρέο[υ]ς [οὐ]φειλε Ἀθηνόδωρος ἐπὶ τῷ κήπῳ ὃν ἐπρίατο Ἀπολλώ[νιος ?] παρὰ Παταρέως.

— *IG* 287, *A*, 147 (année 250) : (location des τεμένη sacrés, domaine du Κεραμεῖον) ... ἐπὶ τοῦ κήπου θύρα, ἱπνῶνα ἄθυρον ἐγ κήπῳ...

— *ID* 290, 135 (année 246) : (prêts à intérêts : à Télésion, fils d'Autoklès) ... ἐπὶ ὑποθήκῃ τῷ κήπῳ τῷ πρὸς τῷ σιδηρείῳ καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς Τελέσιωνος πᾶσιν ...

— *ID* 362, *B*, 14 (année 209) : (prêts à intérêts) - - - ἦ ? γειτονεύει ἢ οἰκία ἢ Διοδότου καὶ ὁ κῆπος ὁ Πο[λύ]βου ...

— *ID* 396, *A*, 30 (année 194) : (rentrée d'intérêts) intérêt d'un emprunt opéré en 207 ἐπὶ τῷ κήπῳ τοῦ εὐτυχείου.

— *ID* 407, 36-37 (vers 190) : (prêts à intérêts) 13.400 drachmes à Nicomachos ἐπὶ ὑποθήκῃ τῷ κήπῳ ὧν γειτνιάει ὁ κῆπος ὁ Δωριέως τοῦ Δωριέως καὶ ἐπὶ τῇ οἰκίᾳ εἰ γειτνιάει ἢ οἰκία ἢ - - - καὶ ἢ οἰκία ἢ Πολύβου τοῦ Μενύλλου καὶ τοῖς Νικομάχου πᾶσι καὶ τοῖς τῶν ἐγγύων κ.τ.λ.

— *ID* 1406, *B* (début de l'époque athénienne) : locations :

ligne 3 : - - του κῆπ[ον] ;

ligne 4 : - κῆπ[ον]- ;

(12) Cf. P. ROUSSEL, *DCA*, p. 157, n. 1 ; J. H. KENT, *Hesperia*, 17 (1948), p. 318, p. 240 ; W. K. PRITCHETT, *Hesperia*, 25 (1956), pp. 264-265. — Cl. VATIN, *Mél. Daux*, p. 357, n. 1, annonce une étude sur ce sujet.

ligne 10 : ... · κῆπον τ[ὸν] - - ;

lignes 11-12 : [κῆπον, *ego restitui*]/τὸν πρὸς τῇ παλαι[στραι] - -.

— *ID* 1416, *B*, I (année 157/6) :

lignes 14 et 22 : mentions des jardins à propos des réparations incombant aux locataires des propriétés sacrées ;

lignes 42-43 : καὶ τοὺς κήπους παραλ[άβων]ται παρὰ τῶν ἀνδρῶν τὰς τε ἀμπέλους | καὶ τὰς συκᾶς καὶ τὰς ἐλάας ἀριθμ[ῶι ὦ]σαύτως καὶ παραδώσουσιν (suit mention de la peine infligée aux contrevenants) ;

lignes 47-50 : interdiction de louer deux propriétés, οἰκίας, χωρία ou κήπους, et de les sous-louer ;

lignes 50-55 : recouvrement des sommes dues et relocation des propriétés : οἰκίας, ἐργαστήρια, [χωρία], ναυπήγια, [- - -], κήπους ;

B, II, location de propriétés :

ligne 49 : κῆπον τὸν πρὸς τῷ Λητωίῳ, location à 5 ans pour 414 drachmes ;

lignes 52-53 : κῆπον τὸν | πρὸς τεῖ ἀυλεῖ, location pour 357 drachmes.

— *ID* 1417, *B*, II (année 156/5) : location de propriétés sacrées :

ligne 99 : κῆπον τὸν καλούμενον Λυκωνεῖον, 70 drachmes par an ;

ligne 103 : κῆπον τὸν καλούμενον Θεανδριδῶν, 110 drachmes par an ;

ligne 107 : κῆπον ἐν ἀντιπερσιν, 161 drachmes par an ;

lignes 110-111 : κῆ|πον τὸν πρὸς τῷ Νεωρίῳ, 136 drachmes par an ;

ligne 114 : κῆπον τὸμ πρότερον προσόντα τῷ Ἴπποδρόμῳ, ??6 drachmes par an ;

lignes 126-127 : κῆπον τὸν πρὸς |.N.TA...., ??2 drachmes par an ;

ligne 138 : κῆπον τὸν Θεανδριδῶν, 165 drachmes par an.

— *ID* 1420, 4 : - - ος πεπ . . ηο . . τῷ κήπῳ - -

Note critique à ID 1406, *B*, 12 : dans la liste qui précède, j'ai reproduit le texte des *ID* et des *IG* XI 2. Ma contribution se borne à compléter *ID* 1406, *B*, 12 : avant τὸν πρὸς τῇ παλαι[στραι], je restitue [κῆπον] : d'une part, ce complément n'est pas incongru, puisque κῆπον figure trois fois dans les lignes précédentes (lignes 3, 4 et 10) ; d'autre part, dans un texte énumérant des locations, je ne vois pas quel autre mot masculin serait de mise, les autres propriétés mises à loyer étant désignées de noms féminins (οἰκία) ou neutres (χωρίον, ἐργαστήριον, ἰατρεῖον, etc.).

1. EMPLACEMENT DES JARDINS URBAINS DE DÉLOS VERS 156/5.

Si un κῆπος fait partie du domaine du Kérameion (*IG* 287)¹³, les autres sont isolés. La plupart ne sont pas localisables, car ils sont désignés selon des repères topographiques dont nous ignorons tout (*ID* 104-8, 290, etc.) ou par le nom de leur propriétaire (*IG* 142, *ID* 362) ou par des surnoms qui ne nous disent rien (*ID* 1417, *B*, II, 99). Mais *ID* 407, 1416 et 1417, qui datent respectivement des environs de 190, de 157/6 et 156/5, fournissent quelques indications sur l'emplacement des jardins urbains de Délos à cette époque. Il est ainsi possible de restituer partiellement la situation dans les premières années de la seconde domination athénienne.

(13) Cf. J. H. KENT, *op. cit.*, p. 254, n. 25, et p. 258, n. 40.

1^o *Il devait exister à Délos une zone de jardins.* Il est, en effet, deux façons principales d'installer des jardins urbains, dont nos petites villes et villages français fournissent encore l'illustration : ou bien chaque jardin est attenant à une maison, ou bien les maisons s'agglomèrent sans jardins tandis que ceux-ci se groupent ailleurs dans une zone non construite. C'est ce dernier système qui me paraît avoir été pratiqué à Délos : il est notable que, dans les inscriptions, les κῆποι ne sont pas associés à des οἰκίαι, mais en sont nettement distingués (*ID* 89; 1416, *B*, I, 47-50 et 50-55), et qu'ils apparaissent comme des repères topographiques indépendants : c'est le cas du « jardin de Polybe » en *ID* 362; quant au « jardin proche de la forge » de *ID* 290, rien n'indique qu'il ait été contigu et dépendant de la maison qu'Apollon possédait également πρὸς τῷ σιδηρείῳ (*IG* 161, *A*, 19, etc.), la forge, si tant est que ce fût la même en les deux cas, pouvant n'être qu'un repère commun. Mieux, en *ID* 407, le jardin de Nicomachos est situé par rapport à un « jardin voisin », celui de Dorieus, comme sa maison est située par rapport à une maison voisine. Ces indices épigraphiques, qui pourraient paraître trop frères, sont confirmés par les données archéologiques : nulle part à Délos, ni dans le Quartier du théâtre qui devait seul exister à l'époque de nos inscriptions, ni dans les quartiers construits ultérieurement, l'habitat ne présente d'emplacement disponible pour des jardins.

Je crois donc qu'ils se trouvaient hors de l'agglomération des maisons et se groupaient en un ou plusieurs secteurs de Délos; il reste à savoir où.

2^o *Or quatre des jardins loués au début de l'époque athénienne peuvent être à peu près localisés à l'Est du Lac sacré et du Hiéron d'Apollon.* Cette assertion repose, d'une part, sur un réexamen des données topographiques disponibles, et, d'autre part, sur ma restitution de *ID* 1406, *B*, 12, ce qui m'a permis de constituer un ensemble suffisamment significatif de quatre jardins. Ce sont, du Nord au Sud (fig. 1), les jardins « proches de la palestre » (A), « de l'Hippodrome » (B), « du Létoon » (C) et « du Néorion » (D).

A, le [κῆπον] τὸν πρὸς τῇ παλαί[στραι de *ID* 1406, *B*, 12 : en dépit d'incertitudes sur l'identification de la palestre des inscriptions¹⁴, il faut bien que ce soit ou la « Palestre de granit » (*GD* 66) ou la « Palestre du lac » (*GD* 67); comme elles sont contiguës, la situation du « [jardin] proche de la palestre » reste pour nous la même, puisque la désignation des administrateurs n'était de toute façon qu'une approximation.

B, le κῆπον τὸμ πρότερον προσόντα τῷ Ἰπποδρόμῳ de *ID* 1417, *B*, II, 114, qui rappelle le Ἰππόδρομος καὶ κῆπος de *ID* 104-11 : cette formulation bizarre peut indiquer soit que le jardin ne jouxtait plus comme autrefois l'Hippodrome parce que quelque chose d'autre s'était interposé entre eux, soit qu'on se réfère à un « ci-devant Hippodrome » désormais désaffecté¹⁵. Pour P. Roussel, le jardin « n'est autre que le terrain appelé Ἰππόδρομος à l'époque

(14) Interminable débat qui, à mon avis, n'est pas clos : cf. J. DELORME, *EAD*, XXV, pp. 171-175.

(15) J'avais jadis compris, *BCH*, 92 (1968), p. 636, n. 4, que l'Hippodrome avait été déplacé et j'ajoutais que la localisation de l'Hippodrome n'était pas sûre. En fait, je me dis aujourd'hui que le déplacement est d'autant moins plausible et la localisation proposée d'autant plus probable qu'il n'y a guère d'autre surface plate et assez longue disponible à Délos.

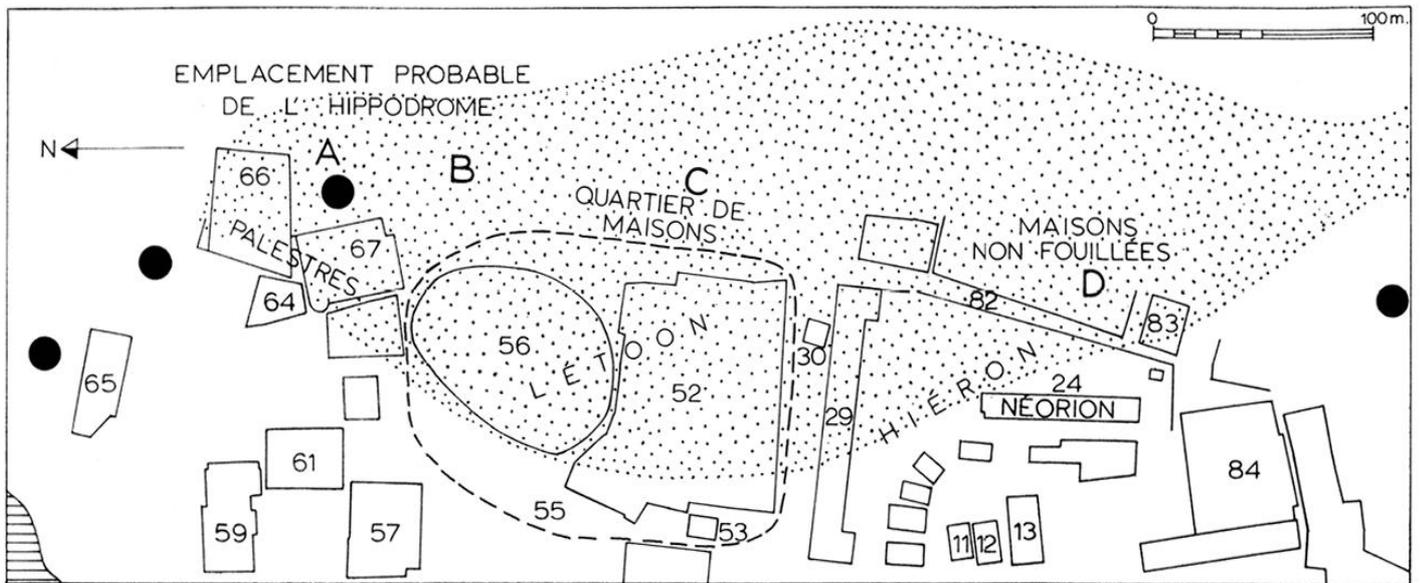


Fig. 1. — Les jardins urbains de Délos (échelle 1:4000).

- | | | | |
|---|---|----|--------------------|
|  | Vallée de l'Inopos | 52 | Agora des Italiens |
|  | Limites approximatives du Téménos de Létéo | 53 | Temple de Létéo |
|  | Jardins modernes | 55 | Terrasse des lions |
| 24 | Monument des taureaux | 56 | Lac |
| | | 66 | Palestre de granit |
| | | 67 | Palestre du lac |
| | | 82 | Rue de l'Est |
| | | 83 | Maison de Kerdon |
| A | Emplacement probable du « [jardin] proche de la Palestre » | | |
| B | Emplacement probable du « jardin ci-devant proche de l'Hippodrome » | | |
| C | Emplacement probable du « jardin proche du Létéon » | | |
| D | Emplacement probable du « jardin proche du Néorion » | | |

de l'Indépendance»¹⁶. De toute façon, il n'est guère douteux que l'Hippodrome fût situé à l'Est de la « Palestre de granit », de la « Palestre du lac », du Lac et de l'Agora des Italiens.

C, le *κῆπον τὸν πρὸς τῷ Ἀητωίῳ* de *ID 1416, B, II, 49* : non seulement un texte célèbre de Strabon (X, 5, 2) nous apprend qu'on nommait « Létéon » le secteur situé au Nord du Hiéron d'Apollon, mais un règlement de 202, trouvé en place, prouve que le « téménos de Létéo » s'étendait jusqu'à l'angle Nord-Est du Hiéron¹⁷; originellement il comprenait la Terrasse des lions, le Lac et le terrain où l'on construisit plus tard l'Agora des Italiens, et devait être encore intact en 157/6, date de *ID 1416*. C'est pourquoi R. Vallois inclinait à placer à l'intérieur du téménos le « jardin proche du Létéon » mentionné dans ce compte¹⁸. Il est vrai que le domaine devait offrir une surface libre suffisante à l'installation d'un jardin, mais il n'est pas sûr du tout que « Létéon », en *ID 1416*, désigne le temple et non l'ensemble du téménos. En effet, c'est sûrement en cette dernière acception que Strabon emploie le mot et dans les comptes

(16) P. ROUSSEL, *DCA*, p. 157.

(17) Cf. R. VALLOIS, *BCH*, 53 (1929), pp. 208-209 ; Ph. BRUNEAU, *CDII*, p. 210 (le texte du règlement y est reproduit p. 305).

(18) R. VALLOIS, *op. cit.*, p. 209. Je m'étais jadis implicitement rangé à cette opinion : *BCH*, 92 (1968), p. 636. Chr. Le Roy l'a également suivie : cf., ci-dessous, pp. 96-99.

de cette époque, l'usage est flottant : en *ID* 1417, « Aphrodision » ou « Héraion » (*A*, II, 1 et 21) semblent s'appliquer seulement au temple, mais « Kynthion » (*A*, II, 47) désigne l'ensemble du sanctuaire et « Asclépieion » (*B*, I, 102) se distingue de « naos d'Asclépios » (*B*, I, 148). Le « jardin proche du Létoon » peut donc avoir été extérieur au téménos; en ce cas, c'était au Nord ou à l'Est, à la rigueur à l'Ouest, le Sud étant exclu puisque s'y trouvaient le Dôdécathéon et le Hiéron d'Apollon.

D, le κῆπον τὸν πρὸς τῶι Νεωρίῳι de *ID* 1417, *B*, II, 110-111 : il est aujourd'hui à peu près assuré que le Néorion des inscriptions désigne le « Monument des taureaux » (*GD* 24)¹⁹. Étant donné la situation de cet édifice entouré au Nord, à l'Ouest et au Sud, de toutes sortes de constructions religieuses ou civiles, le jardin ne pouvait qu'être à l'Est, soit entre le Monument des taureaux et le mur de péribole, région dont la fouille semble avoir montré qu'elle était plantée, comme le pensait R. Vallois, soit en dehors du péribole²⁰. Le choix entre ces deux possibilités n'est pas étranger à l'idée qu'on se fait de la date de la « Maison de Kerdon » (*GD* 83) qui est à peu près à la hauteur du Néorion : R. Vallois la faisait remonter au III^e siècle et avait évidemment avantage à contenir le jardin à l'intérieur du Hiéron d'Apollon; inversement, comme j'ai cru pouvoir montrer qu'elle n'avait pas été construite avant le milieu du II^e siècle²¹, je ne suis nullement gêné de placer le jardin hors péribole et je serais même enchanté d'une localisation qui conforterait l'hypothèse, que je défendrai un peu plus bas, de la disparition des jardins urbains au cours du II^e siècle.

Ma première proposition (p. 91, 1^o) qu'existait à Délos une zone de jardins reçoit ainsi confirmation : selon toute vraisemblance, les quatre jardins à peu près localisables se trouvaient dans la même région de Délos, celle qui s'étend à l'Est des palestres, de l'ancien domaine de Létos et du Hiéron d'Apollon, soit que deux d'entre eux, C et D, se trouvassent à l'intérieur de ces sanctuaires, comme le préférait R. Vallois, soit qu'ils leur fussent extérieurs, comme j'incline à le penser, et que tous les quatre s'échelonnassent sur la lisière de l'agglomération urbaine de l'époque²².

Comment s'explique cette situation excentrique des jardins ? Une telle disposition peut être due à des raisons militaires, les habitants se concentrant dans des remparts dont on avait tout intérêt, économique et stratégique, à restreindre au maximum le périmètre (quitte, en temps de siège, à cultiver les espaces libres, comme le préconisait Philon de Byzance²³); c'est le cas de bourgs fortifiés médiévaux de France où les jardins sont encore *extra muros*, mais ce ne peut être celui de Délos où il était interdit de mourir et, par conséquent, Callimaque le rappelle expressément (*Hymne à Délos*, 276-277), de guerroyer, où les armes étaient rares et où il fallut attendre 88 et 69 pour qu'apparussent remparts et boulets de canon²⁴. Une autre raison relève de la

(19) Cf. Ph. BRUNEAU, *CDII*, pp. 122-123 et 554.

(20) R. VALLOIS, *AHD*, I, p. 39. — Cf. Ph. BRUNEAU, *BCII*, 92 (1968), p. 636 et n. 3 avec la bibliographie.

(21) Ph. BRUNEAU, *op. cit.*, pp. 641-658.

(22) W. DEONNA, *BCH*, 70 (1946), p. 155 (= *La vie privée des Déliens* [1948], p. 91) écrit aussi que « des jardins entourent le sanctuaire », mais en n'alléguant que celui du Létoon.

(23) Cf. Y. GARLAN, *Historia*, 32 (1973), p. 20, d'après PHILON DE BYZANCE, 89, 36-45 (texte reproduit et traduit par Y. GARLAN, *Recherches de poliorcétique grecque* [Bibl. Éc. fr. Ath. et Rome, 223. 1974], p. 305).

(24) Sur l'absence de remparts et sur le port d'armes, j'ai donné quelques indications dans *CDII*, p. 51 et n. 3. — Sur le mur de Triarius et les barricades de rues, cf. *GD* 69 et ma mise au point, 5. — Sur les boulets, cf. W. DEONNA, *EAD*, XVIII, p. 145, qui conteste que les marbres sphériques trouvés à Délos soient autre

géographie physique : les jardins s'installent là où le terrain est le plus propice. Un coup d'œil à une carte géologique²⁵ montre que nos quatre jardins étaient situés dans le bassin inférieur de l'Inopos, là où le terrain était le plus humide, et là aussi où, encore aujourd'hui, sont installés les quelques jardins de Délos (fig. 1); à propos du seul « jardin proche du Létoon », R. Vallois notait déjà qu'« aucun terrain n'était plus propre à l'horticulture que celui qui s'étendait (...) sur l'ancien cours de l'Inopos »²⁶. Il y poussait, entre autres, de la vigne, des figuiers et des oliviers comme le précise la syngraphé incluse dans *ID* 1416 (*B*, I, 42-43, cité ci-dessus)²⁷.

Dans ce fertile secteur, les quatre jardins approximativement localisables n'étaient sûrement pas les seuls. Non que nous puissions démontrer qu'ils étaient trop petits pour occuper tout cet espace, car les chiffres inégaux des loyers, s'ils ne s'expliquent pas en outre par la qualité différente des terrains, n'indiquent que l'inégalité relative des superficies que nous ne saurions apprécier en valeur absolue. Non point non plus que les autres jardins non localisables que citent les comptes se soient nécessairement situés tous dans cette seule région, car certains peuvent avoir été dispersés en campagne, sur les bords, également favorables, des autres *ποταμοί* de l'île. Mais il est improbable qu'Apollon ait été propriétaire de tous les jardins de Délos, de même que la ville de l'Indépendance ne se réduisait pas aux seize ou dix-sept « maisons sacrées » qu'il possédait alors²⁸, et l'on ne voit guère en quel autre endroit auraient été situés la plupart des jardins urbains appartenant aux Déliens.

Au vu des conclusions convergentes auxquelles m'a conduit le commentaire épigraphique et des possibilités géographiques, je conclus donc qu'existait à Délos, vers 156/5, une zone de jardins située sur le bassin inférieur de l'Inopos, c'est-à-dire sur la lisière orientale de l'agglomération d'alors.

2. DISPARITION PROBABLE DES JARDINS URBAINS ENTRE 156 ET 88.

Cette agglomération était fort exiguë : outre le téménos de Léto, le Hiéron d'Apollon et divers sanctuaires isolés (Héraion, Kynthion, Asclépieion, Archégésion, etc.), elle se réduisait à peu près au Quartier du théâtre, à un noyau de constructions religieuses et administratives concentrées autour du Réservoir de l'Inopos, aux palestres et sans doute à quelques maisons dispersées²⁹. Ainsi le bassin inférieur de l'Inopos offrait à l'établissement de jardins une surface libre. Mais les choses

chose que des poids ; la chose est assurée pour ceux qui portent une indication pondérale, mais je m'imagine qu'il y a, dans le lot, et des poids et des boulets : de la Maison des bijoux, qui a été violemment détruite et qui est située dans un secteur dont les rues avaient été barricadées (cf. mes remarques dans *BCH*, 92 [1968], p. 674), proviennent un de ces marbres (diam. : 26 cm) et la moitié d'un autre (diam. : au moins 22 cm) qui peuvent être des boulets lancés par l'assaillant. Seule l'étude en série de tout le matériel permettra d'avancer une opinion suffisamment nuancée pour être plausible.

(25) Cf. L. CAYEUX, *EAD*, IV, pl. II.

(26) R. VALLOIS, *op. cit.*, p. 208.

(27) Les dispositions de cette syngraphé sont résumées par P. ROUSSEL, *DCA*, p. 163.

(28) Cf. S. MOLINIER, *Les « maisons sacrées » de Délos* (Bibl. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Paris, XXXI, 1914).

(29) J'ai traité plusieurs fois de l'état de la ville et de la population au III^e siècle : *BCH*, 92 (1968), pp. 634-658 ; *CDH*, p. 263 ; *ÉD*, pp. 111-136, spécialement 119-130.

changèrent après 166, quand Délos fut devenue port franc : une population considérable afflua dans l'île et la ville connut un subit accroissement qui rappelle celui de nos villes modernes depuis vingt ans ; c'est ainsi qu'au courant du II^e et jusqu'au début du I^{er} siècle se construisirent de nouveaux quartiers, encore insuffisamment explorés, qui quintuplèrent ou décuplèrent, on ne saurait le dire exactement, la superficie antérieure de la ville³⁰.

Que devinrent nos jardins urbains dans cette expansion ? L'épigraphie n'offre aucune réponse : certes il n'est plus question de jardins dans les inscriptions après 156/5, mais les seuls textes où l'on pût en parler, les comptes de gestion du sanctuaire, font alors défaut. Il est probable qu'ils disparurent : cela est archéologiquement sûr du « jardin proche du Létoon », qu'il se situât dans le téménos, là où fut édifiée l'Agora des Italiens, ou en dehors, puisque tout l'espace disponible est maintenant occupé par le quartier fouillé après la première guerre mondiale par l'éphore Pippas. Il en est de même du « jardin proche du Néorion » si, comme je le crois, il était hors du Hiéron d'Apollon : tout un quartier s'étend là, sur la rive orientale de la « Rue de l'Est » (GD 82) ; la plupart des maisons ne sont pas fouillées et l'on ne peut affirmer qu'elles soient toutes postérieures à 156/5 ; à en juger d'après une de ses mosaïques, il est même possible, sans plus, que la Maison F soit ancienne, mais les sondages stratigraphiques que j'ai pratiqués à la « Maison de Kerdon » (GD 83) contraignent à en placer la construction après 150³¹ et j'éprouverais beaucoup de plaisir si j'étais sûr qu'elle eût remplacé le « jardin proche du Néorion » ! De toute façon, généralement parlant, la région où je restitue la présence de jardins urbains vers 156/5 était pratiquement totalement bâtie soixante ans plus tard, lorsque Délos subit les attaques, puis la récession que l'on sait.

La disparition des jardins urbains, analogue à celle qu'ont connue et que connaissent encore — ainsi que celle des autres « espaces verts » — nos villes modernes, est un fait important de l'urbanisation massive qui est consécutive à la poussée démographique de Délos dans la seconde moitié du II^e siècle.

Urbanisation et urbanisme à Délos.

Je dis bien « urbanisation » et non « urbanisme », car il importe de distinguer deux notions qu'on confond trop souvent, en désignant du même terme un processus non contrôlé d'agglomération et une entreprise programmée de développement : au premier convient un nom en -tion et à la seconde un nom en -isme³². A distinguer

(30) Cf. Ph. BRUNEAU, *BCII*, 92 (1968), pp. 658-671 et, en face de la p. 640, la carte-dépliant qui donne idée de l'extension de la ville.

(31) Cf. ci-dessus, n. 21. — Sur la mosaïque de galets de la maison F, cf. Ph. BRUNEAU, *EAD*, XXIX, *Les mosaïques*, pp. 19 et 197 (n° 136).

(32) Encore la notion d'urbanisme est-elle, pour nos études, à déconstruire davantage : c'est ainsi que l'emploi d'un seul et même mot invite fallacieusement à mettre sur le même plan l'« urbanisme milésien » qui se définit par le préétablissement d'un plan directeur, décidé une fois pour toutes, sans préjudice des constructions à venir, et l'« urbanisme pergaménien » qui consiste à intégrer au mieux dans un paysage déjà existant, les uns après les autres, les nouveaux bâtiments. Et, à la limite, y-a-t-il même un « urbanisme pergaménien » ? Les édifices exhumés sur l'acropole de Pergame ne me paraissent ni plus ni moins adaptés au terrain que ceux de n'importe quelle agglomération grecque construite à flanc de colline ou de montagne et contrainte à s'accommoder d'un terrain tourmenté, ni plus exactement programmés ; mais, dans cette capitale royale, l'urbanisation s'est faite en moins de temps qu'ailleurs et par la construction d'édifices plus somptueux. En parlant d'urba-

ainsi les choses, il apparaît que l'essor démographique de la seconde moitié du II^e siècle a entraîné à Délos peu de projets d'urbanisme et surtout des faits d'urbanisation. Les premiers me paraissent se limiter à l'adoption, d'ailleurs peu rigoureuse, du plan orthogonal : j'ai indiqué depuis longtemps qu'à l'inverse du vieux quartier, dit du théâtre, que parcourent des rues sinueuses et étroites, celles des quartiers neufs sont orientées Nord-Sud et Est-Ouest et sont sensiblement plus larges³³, mais il s'en faut que les îlots actuellement exhumés laissent apparaître ce strict quadrillage qu'on se plaît à reconnaître dans l'urbanisme milésien. En revanche, de nombreux faits d'urbanisation sont constatables, qui sont de deux ordres :

— à l'extérieur de l'ancienne agglomération, les terrains non bâtis se sont peu à peu construits : les quartiers du Nord, de l'Est, du Sud n'ont pu manquer d'empiéter sur les domaines ruraux sacrés ; malheureusement, si les comptes de l'Indépendance nous en laissent suivre l'histoire pendant quelque cent cinquante ans, l'absence de textes similaires postérieurs au milieu du II^e siècle nous empêche d'en connaître les avatars ultérieurs ;

— à l'intérieur de l'ancienne agglomération, tout le terrain libre a tendu à se bâtir, comme le prouvent la construction de l'Agora des Italiens sur une partie désaffectée du téménos de Lété et les divers cas de privatisation du terrain public (maison VI L du Quartier du théâtre, empiètements à l'Établissement des Posidonastes, à l'îlot de la maison des comédiens, etc. : cf. 4 et 17) et l'on a en outre gagné du terrain nouveau sur la mer (travaux de Théophrastos, déplacement des quais vers l'Ouest).

Les uns comme les autres, ces faits d'urbanisation ont entraîné la disparition des espaces verts existants : téménos de Lété, jardins urbains, domaines ruraux proches de la ville. Ceux qui, parmi eux, étaient propriétés sacrées disparurent aussi, parce que le clergé ne pouvait l'empêcher et que le prix du terrain montait sûrement : comme J. H. Kent³⁴, je crois qu'Apollon, contraint par les événements, trouva aussi avantage à aliéner, au prix fort, certains des terrains qui lui appartenaient, mais l'absence de comptes empêche d'en avoir la preuve.

APPENDICE : LE « JARDIN PROCHE DU LÉTOON » ET LE CULTE DE LÉTO.

Le « jardin proche du Létoon » a beaucoup plus souvent intéressé les auteurs que les autres jardins. C'est encore à lui que Chr. Le Roy a consacré, il y a quelque temps, un développement qui a le double défaut de reposer sur des prémisses hypothétiques et d'isoler le *κῆπος ὁ πρὸς τῷ Ἀητωίῳ* du reste de la série³⁵. Au nom d'une

nisme, il se pourrait que nous prenions un effet final, peut-être heureux à nos yeux, mais non délibéré, pour le résultat d'une politique concertée.

(33) *BCH*, 92 (1968), p. 667.

(34) J. H. KENT, *Hesperia*, 17 (1948), p. 319 : « it seems probable that as the demand for new buildings lots increased with the expansion of the city, the Temple of Apollo later sold some of its estates », ce que le cas du « jardin proche du Létoon » lui paraît vérifier.

(35) Chr. LE ROY, *ÉD*, p. 276. — Outre les critiques qui vont suivre, je relève une distraction sur le règlement de 202 : c'est à tort que Chr. Le Roy écrit que « le sanctuaire de Dionysos est dit proche du sanctuaire de Lété » ; le texte prescrit seulement qu'on ne salisse ni « le terrain proche de Dionysos » ni « le téménos de Lété » et parle de l'« autel », non du « sanctuaire » de Dionysos.

Un article ultérieur de Chr. LE ROY, *BCH*, 98 (1974), pp. 383-388, sur « l'autel du Létoon » lui a valu les critiques de H. GALLET DE SANTERRE, *BCH*, 99 (1975), pp. 264-265.

amicitia deliaca vieille de près de vingt ans, Chr. Le Roy, qui a bien voulu me préciser oralement certains points, me pardonnera de réfuter ici son opinion.

Elle se ramène à trois propositions qui concernent :

a) la localisation du jardin où « il faut reconnaître tout ou partie de l'ancien téménos (...). Je croirais volontiers que ce jardin se situait sur l'emplacement de l'Agora des Italiens ». Cette conclusion découle du raisonnement suivant : le palmier du Létoon, cité dans *IG 154, A, 39-40* (année 296), devait être un vrai arbre, non un arbre de bronze; donc il était en plein air, et « comme il n'y a (...) aucune raison de croire que le vestibule [du temple] était à ciel ouvert, il faut donc qu'(il) ait poussé à l'extérieur, dans le téménos »³⁶; or il n'est plus mentionné en 156/5 : c'est qu'il n'existait plus et que le téménos où il était planté avait été transformé en jardin;

b) son statut juridique et son histoire : puisqu'« en 156 (...), l'administration du sanctuaire a mis en location le jardin du Létoon », il appert alors qu'on avait amputé « le domaine divin dans la première moitié du II^e siècle ». « On ne pourra donc plus estimer, avec P. Roussel, que les “ Italiens aménagèrent leur agora, avec quelque insolence, en une région qui fut peut-être propriété du dieu ” » puisqu'« elle ne l'était plus » et qu'ils s'implantaient « sur un terrain sécularisé depuis un demi-siècle au moins »³⁷;

c) les motifs de cette prétendue sécularisation : l'« insolence » que P. Roussel prêtait aux Italiens étant donc « le fait de ceux qui amputèrent le domaine divin dans la première moitié du II^e siècle », « faut-il en rendre responsables les Athéniens et la transformation politique de 166 av. J.-C. ? Ph. Bruneau a récemment nié que les Athéniens aient mené à Délos une politique religieuse négative (*CDH*, pp. 659-660). La coïncidence entre la décadence du culte de Léto et leur mainmise sur l'île pourrait n'être que fortuite, comme elle pourrait ne l'être pas ».

Mes réponses sont, point par point, les suivantes :

a) Reprenant la position de R. Vallois, Chr. Le Roy a, d'abord, le tort d'éliminer des possibilités parfaitement ouvertes : le palmier peut avoir été un objet métallique et non un vrai arbre³⁸, et le « jardin proche du Létoon », on l'a dit pp. 92-93 avec des arguments solides, avoir été situé hors du téménos de Léto. En second lieu, il n'observe pas que le palmier du Létoon n'est cité qu'une fois, en 296; dès lors, le silence des administrateurs athéniens à son sujet ne saurait indiquer qu'il ait disparu après 166 (son éventuelle disparition pourrait avoir eu lieu n'importe quand après 296 et surtout l'absence de mention dans les comptes peut signifier seulement qu'il n'a pas donné lieu à dépense). S'il n'est pas établi que le « jardin proche du Létoon » ait été aménagé dans le téménos, la suite du raisonnement tourne au château de cartes.

b) Mais raisonnons toutefois comme si le jardin occupait, entièrement ou partiellement, l'emplacement de l'ancien téménos. Chr. Le Roy n'en erre pas moins en deux points essentiels :

(36) Chr. LE ROY, *ÉD*, p. 275. — Tous les passages que je cite de lui dans la suite se trouvent à la p. 276.

(37) Chr. Le Roy reprend le mot « sécularisé » à la p. 388 de son article sur l'autel du Létoon (cité n. 35).

(38) L'argument que j'allègue dans *CDH*, pp. 208-209, à l'appui de cette seconde possibilité est très faible.

1^o La location d'une partie du téménos comme jardin n'est pas une « amputation » du domaine divin, ni une « sécularisation », terme qui s'applique à la reprise par l'État d'un bien appartenant à une divinité ou à son clergé. La preuve toute simple en est que le jardin est mis en location par l'administration du sanctuaire, au même titre que les autres propriétés sacrées, et que les 414 drachmes du loyer tomberont dans le trésor divin. Pareillement, les hiéropes ont toujours vendu des oies qui appartenaient au sanctuaire puisque le prix de vente enrichissait le trésor sacré, et précisément, je crois, à Léto dont c'était l'animal favori (deux oies de marbre semblent avoir décoré le Létoon) et qui, seule, possédait à Délos une *λίμνη* propice aux ébats de ces aquatiques volatiles³⁹. C'est seulement avec la construction de l'Agora des Italiens, comme P. Roussel avait raison de le penser, que nous saisissons un fait de sécularisation; encore, comme je l'ai dit p. 96, le terrain a-t-il pu être vendu au profit du trésor sacré.

2^o Chr. Le Roy écrit qu'« en 156 l'administration du sanctuaire a mis en location le jardin du Létoon ». Rien de plus vrai, mais, considérée dans l'ensemble du développement, cette petite phrase innocente veut dire en réalité que le jardin a été mis en location pour la première fois en 156; sinon, d'où Chr. Le Roy tirerait-il qu'à l'époque où se bâtissait l'Agora des Italiens, le terrain était « sécularisé depuis un demi-siècle au moins » et qu'on « amput(a) le domaine divin dans la première moitié du 11^e siècle » ? Or 156 n'est absolument pas un *terminus a quo* pour l'excellente raison que le jardin du Létoon était jusqu'à cette date entre les mains d'Hermias, lequel, étant insolvable (*διὰ τὸ ἀδυνατῆσαι Ἑρμιάου*), fut alors remplacé par un autre locataire (*ID* 1416, *B*, II, 49-50). Là-dessus arguera-t-on que l'opportune intervention d'Hermias ne nous fait remonter que de quelque quatre ou cinq ans et que le terrain avait pu être bel et bien « sécularisé » après 166. Ce serait là, bien à tort, raisonner au coup par coup et non en série⁴⁰ : l'hypothèse d'une « sécularisation » du téménos de Léto se fonde sur la nouveauté du « jardin proche du Létoon » dont il n'est jamais question avant 166. Cela est vrai, mais il est loin d'être le seul dans ce cas : notre jardin figure, en *ID* 1416, parmi vingt-trois autres propriétés sacrées qui, comme les vingt-six louées l'année suivante (*ID* 1417)⁴¹, ne correspondent pas toutes à celles que mentionnent les comptes de l'Indépendance. Une prétendue « insolence » des Athéniens à l'égard de Léto pourrait certes expliquer l'apparition du « jardin proche du Létoon », mais elle ne peut justifier seule celle des autres propriétés où Léto n'a plus rien à voir. Il est donc sage de chercher une explication plus générale de l'accroissement du domaine sacré après 166 : comme l'a indiqué P. Roussel, « l'expropriation des Déliens put fournir maintes occasions d'enrichir le dieu »⁴².

(39) R. VALLOIS, *BCH*, 53 (1929), p. 222, en signalant les deux oies de marbre, admettait d'emblée qu'elles étaient les « images des hôtes de l'étang sacré », c'est-à-dire des oies vendues par les hiéropes. — Sur les oies de Délos, leur vente et leur nourriture, cf. Ph. BRUNEAU, *CDH*, p. 211.

(40) J'ai plusieurs fois souligné la nécessité de raisonner en série : ainsi dans *EAD*, XXIX, p. 101, n. 1, à propos des enlèvements de panneaux centraux de pavements ; 17, p. 118, à propos des rues à colonnes.

(41) Cf. le tableau récapitulatif de P. ROUSSEL, *DCA*, pp. 149-156.

(42) P. ROUSSEL, *DCA*, p. 158, qui affirme justement qu'en dépit d'incertitudes d'identification, « le domaine sacré s'est agrandi ».

c) Comme il n'y a pas eu « sécularisation », il n'y a pas non plus « insolence » ni « politique religieuse négative », ni signe de la « décadence du culte de Léo ». Si l'Ordinaire permet de nos jours la location en potager du jardin du séminaire, ce n'est pas comme s'il autorisait la plantation d'oignons dans une Chapelle de la Sainte Vierge : la fructueuse exploitation des biens d'Église n'est pas la profanation d'un lieu de culte. J'ai écrit moi-même que le culte de Léo était en déclin à la fin de l'époque hellénistique, et je le crois encore⁴³. Mais ce n'est pas la faute des Athéniens dont je maintiens toujours aussi qu'ils n'ont pas mené à Délos une « politique religieuse négative »⁴⁴ : ils ne se sont pas montrés hostiles à ce qui existait, mais se contentaient de s'introduire là où ils n'étaient pas. Exactement comme ils avaient interpolé leur flotte dans le « Catalogue des vaisseaux » (*Iliade*, II, 546-566), ils ajoutèrent leur olivier national au paysage de la naissance délienne d'Apollon⁴⁵ et firent de Prasiai, sur le littoral oriental de l'Attique, la dernière étape du transport des offrandes hyperboréennes⁴⁶; pareillement, ils placèrent chez eux, au Cap Zôster, l'avant-dernière étape de ce que Ch. Picard appelait jadis la passion de Léo⁴⁷.

Je continue à ne point voir cette « coïncidence entre la décadence du culte de Léo et (la) mainmise (des Athéniens) sur l'île » que défend Chr. Le Roy. En tout cas, le « jardin proche du Létoon » ne fournit pas, contrairement à ce qu'il avait cru, d'argument en ce sens.

32. Le problème des phares

Port franc attirant forcément les marchandises en transit, gros marché d'esclaves (même si Strabon, XIV, 5, 2, exagère en avançant qu'on en vendait plusieurs dizaines de milliers chaque jour), siège d'ἔμποροι καὶ ναύκληροι (cf. *ID* 1702-1705, 1707, 1708, 1726, 1729) ainsi que du célèbre « Koinon des Poseidoniastes de Bérytos, négociants, armateurs et entrepositaires » (*ID* 1772-1774, etc.), Délos devint, après 166, le lieu d'un fort trafic maritime. Aussi les installations portuaires étaient-elles considérables pour l'époque, comme l'a montré, il y a plus de soixante ans, J. Pâris⁴⁸. Mais il ne semble pas s'être beaucoup préoccupé des phares⁴⁹. Pourtant, en un temps de naviga-

(43) Ph. BRUNEAU, *CDH*, pp. 210 et 211.

(44) Ph. BRUNEAU, *CDH*, p. 660.

(45) Ph. BRUNEAU, *CDH*, p. 18. La pyxide du Musée de Ferrare dont je faisais état a été commentée depuis lors par H. GALLET DE SANTERRE, *BCH*, 100 (1976), pp. 291-298.

(46) Cette déviation de l'itinéraire des offrandes me paraît dater des environs de 425 : *CDH*, pp. 40-44.

(47) Léo passait pour avoir dénoué sa ceinture au Cap Zôster qui aurait porté ce nom en souvenir de l'épisode. Hypéride (frg. 70 Blass) fournit le plus ancien témoignage de cette étape attique de Léo qui nous est connue aussi par Pausanias (I, 31, 1) et par divers auteurs tardifs, mais qu'ignorent l'*Hymne* homérique à Apollon et l'*Hymne à Délos* de Callimaque (à noter que ces deux textes ignorent également l'étape attique des offrandes hyperboréennes dont Pausanias fait état : cf. *CDH*, pp. 39-44). A l'époque de l'Indépendance, Sémos de Délos (frg. 14 = *FGH* 20), sans parti-pris prodélien, mentionne le Cap Zôster parmi les lieux où l'on plaçait la naissance d'Apollon. Mais, utilisée par Hypéride dans son *Discours délien* (schol. à Aristide, I, p. 157 DD), l'étape de Léo au Cap Zôster a toute chance d'être une invention athénienne.

(48) J. PÂRIS, *BCH*, 40 (1916), pp. 5-73.

(49) Il discute seulement et rejette, *op. cit.*, p. 24, l'identification comme phare d'un petit édifice (c) dont les restes sont conservés dans l'eau à l'intérieur de la courbe décrite par l'extrémité du grand môle du port principal. — Cf., antérieurement, E. ARDAILLON, *BCH*, 20 (1896), pp. 432-433.

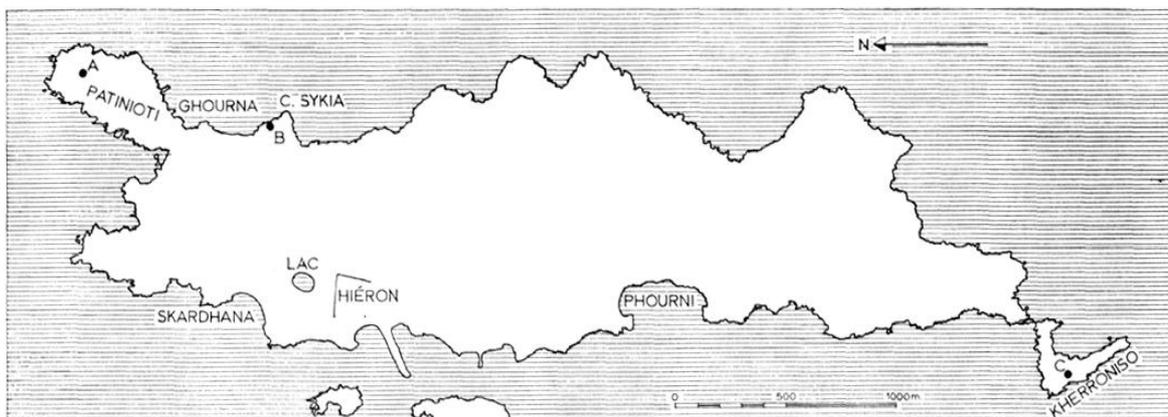


Fig. 2. — Situation de vestiges pouvant être des ruines de phrares (échelle 1:40 000).

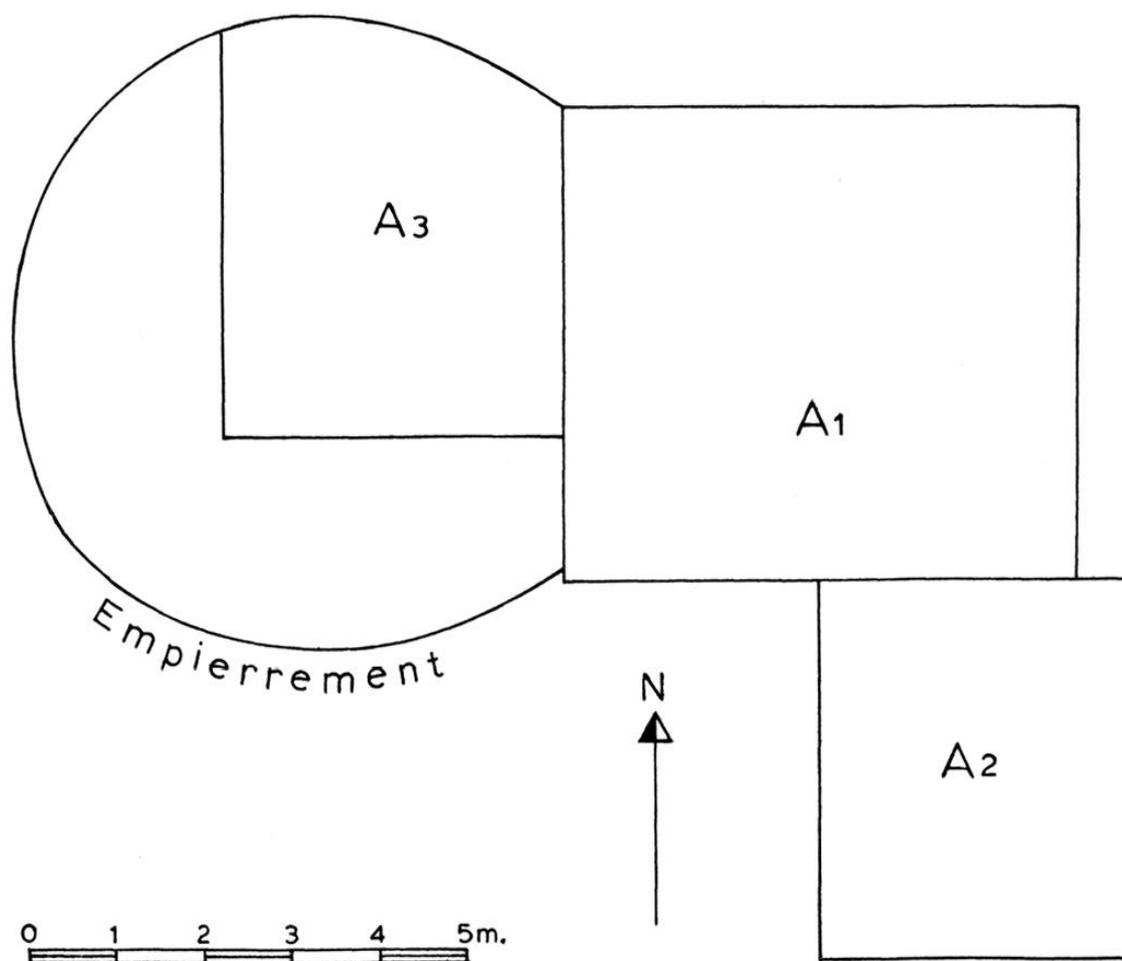


Fig. 3. — Plan schématique du complexe A (échelle 1:100).



Fig. 4. — Les compartiments A 1 (au second plan, à gauche) et A 2 (au premier plan, à droite).

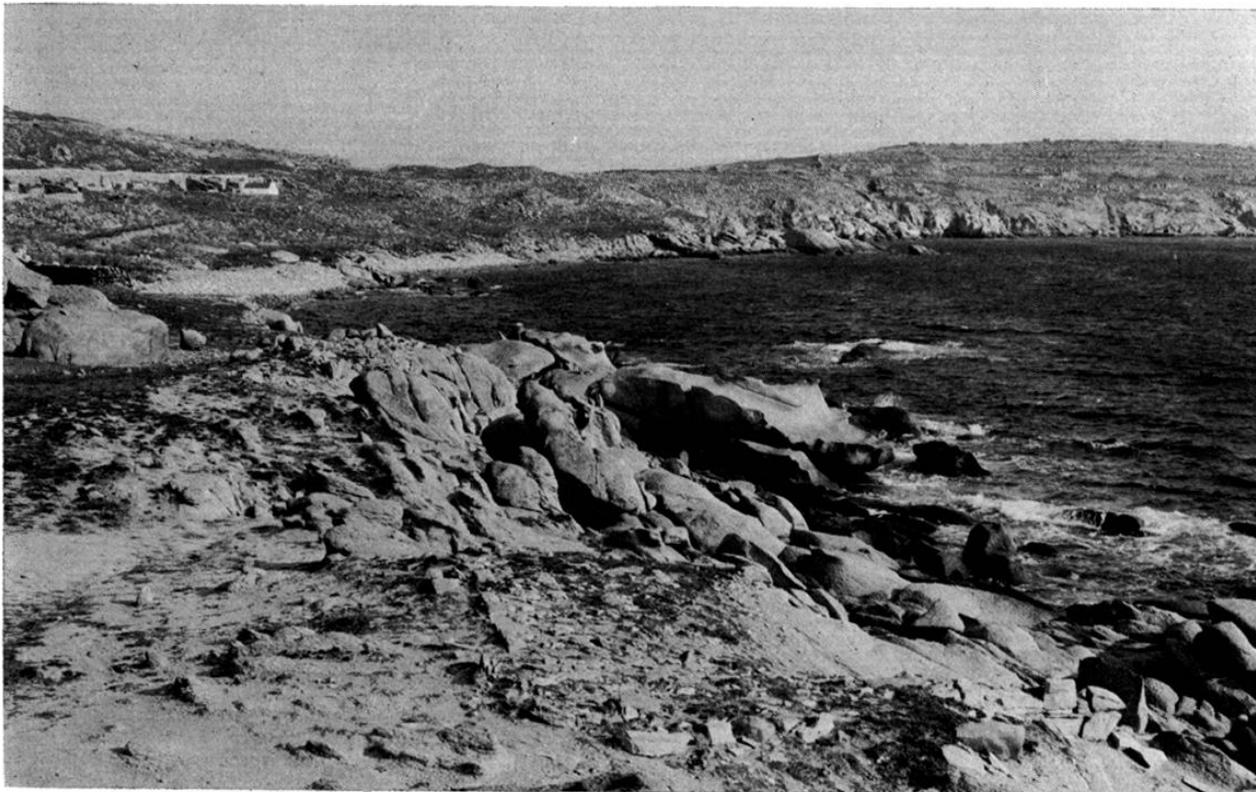


Fig. 5. — Le compartiment B 4, au premier plan ; entre les deux groupes de rochers, au second plan, les compartiments B 1, B 2 et B 3.

tion à voile et dans une région où la bonace la plus absolue alterne avec de très fortes tempêtes, il est douteux que la navigation ait pu n'être que diurne. De fait, les données textuelles et archéologiques montrent que les ports antiques étaient normalement pourvus de phares⁵⁰. Il fallait bien qu'une île comme Délos, « venteuse et battue des flots », selon le mot de Callimaque (*Hymne à Délos*, 11), et où devaient converger tant de bateaux, fût suffisamment signalée. Aussi, depuis une dizaine d'années, ai-je cherché sur l'île les vestiges qui, par leur situation topographique et leurs dimensions, *pourraient* être les restes de phares. Je n'en ai jusqu'ici trouvé que trois que je décris brièvement en allant du Nord au Sud (fig. 2) :

A. Patinioti (pointe Nord de Délos), extrémité Nord : trois compartiments dont sont visibles Rhénée, Ténos et Mykonos (fig. 3 et 4).

A l'extrémité de la pointe, qui est aussi la partie la plus septentrionale de Délos, à la cote 26,02, qui en est le point culminant⁵¹, c'est-à-dire juste avant que le terrain commence à s'abaisser vers la mer, un compartiment, A1, à peu près carré, mesurant 6 m (Est-Ouest) × 5,25 m (Nord-Sud), est construit autour de deux éperons rocheux dont le plus haut atteint 1,30 m.

S'y accolent deux autres compartiments :

au Sud, A 2, mesurant 3,35 m (Est-Ouest) × 4 m (Nord-Sud) dont le mur Est était peut-être percé d'une porte;

à l'Ouest, A 3, mesurant 4 m (Est-Ouest) × 3,60 à 4,50 m (Nord-Sud); cette dernière variation provient de la courbure du mur Nord qui se prolonge, à l'Ouest de A 1 et A 3, par un empierrement circulaire, large de 2 m environ.

Murs de gneiss, épais d'environ 0,50 m.

Autour de ce complexe, qui semble avoir été fouillé, gisent quelques fragments d'amphores.

La région est entièrement déserte; la construction la plus proche est, plus de 200 m au Sud, une grande enceinte carrée dont l'intérieur paraît vide.

B. Cap Sykia (côte Est de Délos) : quatre compartiments non contigus dont est visible toute l'île de Mykonos (fig. 5).

En 1970, j'ai remarqué, sur la côte Nord du Cap Sykia, les vestiges de quatre compartiments, B 1 à B 4 (en allant du Nord au Sud), qui ne figurent ni sur la carte d'E. Ardaillon et H. Convert, ni sur le plan de J. Replat⁵². Situés tout à fait au bord de la mer, environ à la cote 3,1 de la carte d'E. Ardaillon et H. Convert, chacun d'eux est actuellement dépourvu de son mur oriental qui reposait sur le rocher et a dû être emporté par l'érosion marine.

(50) M. BESNIER, in *DA*, IV 1, s.v. « Pharos »; EBERT, in *RE*, XII 2, s.v. « Leuchtturm » (qui estime que les phares portant un feu n'ont pas existé avant le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., pour la raison que les premiers témoignages sont des monnaies de Domitien; il cite pourtant lui-même LUCAIN, *Phars.*, IX, 1004, d'où il semble bien ressortir qu'à l'époque de César le Phare d'Alexandrie était illuminé de nuit).

(51) J'indique les cotes d'après E. ARDAILLON et H. CONVERT, *Carte archéologique de l'île de Délos (1893-1894)* (Bibl. Éc. fr. Ath. et Rome, appendice I. 1902).

(52) Cf. note précédente. — Le plan de J. Replat a été souvent reproduit : par R. VALLOIS, *Les constructions antiques de Délos* (1953), pl. 1; dans *CDII*, pl. A; dans *EAD*, XXIX, in fine.

	Distance du compartiment précédent	Longueur maximum du mur Nord	Longueur du mur Ouest	Longueur maximum du mur Sud	Épaisseur et matériaux des murs
B 1		2,50 m	4,50 m	1,50 m	0,60 m granit
B 2	4 m	3 m	4,20 m	3 m	0,55 m granit
B 3	1 m	env. 1 m	2,25 m	env. 1 m	0,40 m granit et gneiss
B 4	20 m	3,60 m	6,50 m	5,30 m	0,90-85 m gneiss

Le compartiment B 3 est de beaucoup le plus ruiné.
Aucune autre construction alentour.

C. Kherroniso (île Sud): fondation carrée dont sont entièrement visibles Paros et Naxos.

Au centre de l'île, une plate-forme naturelle porte une fondation à peu près carrée, 9 × 8,50 m.

Mur en moellons de gneiss et de granit, large d'environ 0,60 m. Quatre assises sont encore en place à l'angle Sud-Ouest, le mieux conservé.

J'ai identifié la fondation comme vestige d'un phare dans le *Guide de Délos*⁵³. Il est vrai que, sur la carte d'E. Ardaillon et H. Convert, elle n'est qu'à la cote 13,5, c'est-à-dire plus bas qu'une grosse masse rocheuse qui, un peu plus loin au Sud-Est, atteint la cote 20,75. Mais, d'une part, bien que les moellons qui gisent épars autour de la fondation, soient assez peu nombreux, une superficie de plus de 75 m² suppose une élévation assez considérable qui pouvait dépasser la hauteur du rocher; d'autre part, de cette fondation, on voit actuellement tout Paros et tout Naxos, ce qui suffit. Plus au Sud, on eût échappé à l'écran de la masse rocheuse, mais le rocher est alors si tourmenté que l'installation d'un phare eût été très malaisée.

Aucune autre construction sur l'île.

Tous ces édifices, également arasés (en sorte qu'il n'est plus possible, hormis peut-être A 2, de savoir s'ils possédaient des portes), présentent des traits communs, par leurs dimensions et surtout par leur situation : tous sont placés très près de la mer, dans des secteurs isolés où font défaut d'autres constructions, sur des points assez élevés pour être visibles de loin et à des endroits importants pour les navigateurs : A et C aux deux extrémités de l'île, B sur un cap de la longue côte Est, à proximité du port antique de Ghourna.

Ce sont, d'une part, le besoin de signalisation sur une île à fort trafic maritime et, d'autre part, la situation topographique des fondations décrites ici qui me font croire, à défaut de preuves absolues, que ce sont les vestiges de phares. Dans le cas

(53) *GD*, p. 169.



Fig. 6. — Phallus apotropaïque (échelle 1:5).

de A et de B, il est aisé d'imaginer qu'un des compartiments était le phare proprement dit et que les autres servaient à l'abri d'un gardien et au dépôt de matériel; beaucoup plus vaste, C pouvait conjuguer ces diverses fonctions.

S'il en est bien ainsi, Délos était suffisamment signalée à la navigation nocturne; comme il est quasiment sûr que le port sacré possédait un phare, symétrique, sur la côte Ouest, de B, l'île aurait été pourvue de quatre phares placés aux quatre points cardinaux. De celui que je suppose dans le port, comme de A, de B et de C, plusieurs îles sont actuellement visibles, ce qui revient à dire que les bateaux, de quelque point de l'horizon ou de quelque île voisine qu'ils vissent, apercevaient un ou deux phares aussitôt qu'ils étaient en vue de Délos.

SCULPTURE

33. Un septième phallus apotropaïque

Cherchant à montrer que la massue d'Héraclès avait plusieurs fois servi à Délos de signe prophylactique, j'ai jadis inventorié les apotropaïa sculptés sur les murs extérieurs des édifices, le plus souvent aux angles. J'avais alors recensé six phallus⁵⁴.

(54) Ph. BRUNEAU, *BCH*, 88 (1964), pp. 159-168, et compléments dans *CDH*, pp. 643-645.

Je crois en avoir reconnu un septième, qui semble être passé jusqu'ici inaperçu, sculpté sur un long moellon de gneiss à l'angle Sud-Est du magasin α ⁵⁵. Incomplet, ce signe est long de 54 cm; sa largeur est de 12 cm et s'augmente à 18 à l'endroit des testicules (fig. 6). On peut évidemment douter qu'il s'agisse d'un phallus et ne voir là qu'en engraissement fortuit du moellon; mais il faut considérer que le gneiss est difficile à sculpter et que la disposition des testicules en haut et en bas du phallus, et leur largeur par rapport à celui-ci sont identiques sur le seul autre phallus en gneiss que nous connaissons à Délos⁵⁶; quant au prolongement de la verge à droite des testicules, on l'observe sur d'autres phallus déliens⁵⁷.

Les trois phallus *in situ*⁵⁸ sont pareillement orientés, les testicules près de l'angle de l'édifice, et sculptés en coin de rue. Mais trois cas ne suffisent pas à établir que ce soit là une règle dont la constance doive être expliquée, éventuellement en supposant que ces phallus n'étaient pas apotropaïques, mais signalaient une direction vers laquelle se tendait l'extrémité du membre. C'est sur un recensement dépassant le seul domaine délien qu'on pourrait valablement raisonner.

HISTOIRE DE L'ARCHÉOLOGIE DÉLIENNE

34. Une vue de Délos par Carl Rottmann

Dans les mêmes intentions où j'avais présenté l'an passé un tableau de Th. Frère représentant Délos (28), je reproduis fig. 7 une vue de Délos (pierre, 157 × 200 cm) qui appartient à un cycle de paysages grecs actuellement exposés au premier étage de l'Antikensammlung de Munich. Ces paysages ont été peints entre 1839 et 1850 par Carl Rottmann pour la nouvelle pinacothèque de Munich⁵⁹. Ils sont actuellement la propriété des Bayerischen Staatsgemäldesammlungen (n° d'inventaire : 863).

Je suis porté à penser que le tableau de Rottmann est passablement fantaisiste. Pour avoir Paros, parfaitement reconnaissable, à sa droite et apercevoir ensemble le littoral Ouest (anse du port sacré) et le littoral Est, il est nécessaire de monter assez haut sur la colline de Gamila, au Nord du Gymnase, mais je ne vois pas alors comment le premier plan pourrait ne pas être en forte pente ni surtout à quoi correspond la petite éminence qui est figurée à gauche du tableau au-dessus du bouquet

(55) Exactement à l'extrémité Est du mur Sud de la pièce 10 (*BCH*, 29 [1905], pl. V), donc à l'entrée de la rue qui descend vers la mer devant la boutique 6 de l'Insula III du Quartier du théâtre. — Ce phallus n'est pas signalé par A. JARDÉ, *BCH*, 29 (1905), pp. 6-21, dans sa brève publication de ce secteur.

(56) Ph. BRUNEAU, *BCH*, 88 (1964), p. 159, n° 1 (cf. n° 3).

(57) *Ibid.*, nos 2 et 3.

(58) Outre celui-ci, ce sont ceux du Quartier du théâtre et de la Maison du lac : *ibid.*, nos 1 et 2.

(59) Ces paysages ont été aussitôt décrits par L. LANGE, *Die griechischen Landschaftsgemälde von Carl Rottmann in der neuen Pinakothek zu München* (1854). — Sur le peintre, cf. THIEME-BECKER, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, 29 (1935), pp. 100-102; et une monographie, que je n'ai pu consulter, de H. BECKER, *Carl Rottmann* (1957).

Je remercie vivement le Dr Michael Maass qui m'a signalé ce dernier ouvrage et qui s'est entremis pour me procurer la photographie reproduite ici.

Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 7. — Carl Rottmann, vue de Délos. Antikensammlung de Munich
(cliché Bayer. Staatsgemäldesammlungen).

d'arbres. Peut-être Rottmann a-t-il transposé là une vue du Puits du Maltais, célèbre à l'époque, mais qui n'est pas situé ainsi lorsqu'on découvre ensemble les deux littoraux. De toute manière, la ligne de crête du Cynthe et la silhouette de Paros ne sont pas exactes, ce qui peut indiquer une certaine liberté à l'égard du paysage représenté.

ADDENDA À « DELIACA II »

17. Rues à colonnes. R. Martin vient de proposer la restitution d'un dispositif similaire à Alésia en rappelant qu'à Alba Fucens et Augst sont également connues des galeries couvertes courant sous les avancées de l'étage⁶⁰. Comme R. Martin s'intéresse à la destination artisanale

(60) R. MARTIN, dans *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident* (Colloques internationaux du CNRS, n° 542, 1977 [colloque tenu à Strasbourg en octobre 1971]), pp. 173-183 et spécialement 176 et 181-182.

et commerciale de ces aménagements, je rappelle qu'à Délos la plupart des colonnades de rues se dressent devant des murs aveugles et ne servaient qu'à permettre un surplomb de l'étage au-dessus de la rue sans favoriser, à l'abri du soleil et de la pluie, la fréquentation des ateliers et magasins.

18. Clôtures de péristyle. Puisqu'en guise d'introduction, je citais différents exemples non déliens de clôture d'entrecolonnements, j'aurais pu mentionner aussi le temple d'Artémis Leukophryéné de Magnésie du Méandre, où chacune des deux colonnes *in antis* du pronaos et de l'opisthodomé est reliée à l'autre par une clôture⁶¹, et le portique Sud de l'Agora de Priène dont vingt entrecolonnements étaient clos jusqu'à une hauteur de 2,46 m⁶².

20. Monuments funéraires, autel circulaire 499 bis. Noël Duval m'indique que les bases d'autels chrétiens présentent normalement une cavité destinée à contenir les reliques⁶³ : l'autel funéraire 499 bis pourrait avoir été réemployé par les chrétiens et une de ses faces avoir été creusée à cette fin. En ce sens, il est notable que son emplacement actuel, peu éloigné sans doute de son lieu de trouvaille, est à proximité de l'extrémité Sud de la rue 5 où gît un marbre paléochrétien⁶⁴.

23. Graffites, bateaux. J'écrivais « quoi de plus à portée d'œil dans un port et, tout à la fois, de plus facile à dessiner que des bateaux », explication aussi banalisante que possible puisqu'elle élimine le recours au passage occasionnel des marins de Triarius. Il est amusant de constater qu'un millénaire et demi plus tard, dans un milieu culturel tout autre, ce sont encore des bateaux qu'on dessinait sur les murs d'un des bains islamiques de Milet, celui qui se dresse à proximité du Delphinion⁶⁵.

Philippe BRUNEAU.

(61) C. HUMANN, *Magnesia am Meander* (1904), pp. 77-79 et fig. 30, 32 et 74-78 (cf. G. GRUBEN, *Die Tempel der Griechen* [1966], pp. 368-369, fig. 294 à 296).

(62) Th. WIEGAND et H. SCHRADER, *Priene* (1904), pp. 191-192 (cf. M. SCHEDE, *Die Ruinen von Priene* [1964], pp. 48-50, fig. 57 et 58).

(63) Cf., par exemple, N. DUVAL, *Les églises africaines à deux absides*, II (Bibl. Éc. fr. Ath. et Rome, 218 bis. 1973), pp. 150-151.

(64) Je l'ai reproduit dans *BCH* 92 (1968), p. 701, fig. 30.

(65) K. WULZINGER, in *Milet*, III 4 (1935), pp. 52-53 et pl. 46.